

## Punition n° 7 : Obligation face aux activités d'enseignement

Si le travail n'est pas fait sérieusement ou est bâclé, une autre heure de retenue sera donnée pour le recommencer dans sa totalité.

Matériel et documents : articles du Code de l'Education + dictionnaire.

- 1) Dans le dictionnaire, cherche une définition du mot « assiduité » et de l'expression « être assidu ».
- 2) Recopie l'article L511-1 du Code de l'Education.
- 3) Vrai ou Faux ? Etre assidu, est-ce seulement être physiquement présent dans la classe ? Justifie la réponse.
- 4) Recopie la circulaire n°97-123 du 23/05/1997.
- 5) Qu'est-ce que la « mission d'enseignement » du professeur ?
- 6) En quoi ton comportement est allé à l'encontre de la mission du professeur et des activités d'enseignement ?
- 7) Rédige une lettre d'excuse au professeur.

### Article L511-1 du Code de l'Education

Les obligations des élèves consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études ; elles incluent l'assiduité\* et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements.

L'assiduité et la ponctualité s'imposent à tous les élèves, quels que soient leur âge et leur classe, et elles impliquent le respect des règles de fonctionnement de la vie collective. Les élèves ont aussi obligation de respecter les horaires d'enseignement et les modalités de contrôle des connaissances.

### Circulaire n°97-123 du 23/05/1997 - La mission du professeur

Le professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel participe au service public d'éducation qui s'attache à transmettre les valeurs de la République. La mission est tout à la fois d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de les former en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Il leur fait acquérir les connaissances et savoir-faire, selon les niveaux fixés par les programmes et référentiels de diplômes, et concourt au développement de leurs aptitudes et capacités. Il se préoccupe également de faire comprendre aux élèves le sens et la portée des valeurs qui sont à la base de nos institutions, et de les préparer au plein exercice de la citoyenneté. Dynamisme, force de conviction, rigueur et capacité à décider sont nécessaires pour que le professeur assume pleinement sa fonction : être garant du bon ordre et d'un climat propice à un travail efficace fait partie de sa mission.